

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 29 Mai 2018 PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : le 22 mai 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : le 22 mai 2018

Le 29 Mai de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à Beautiran – Espace culturel Gilles Pezat
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P (à 18h51)	
CANADA Béatrice	E	M. DARBO	MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC	DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P (à 18h46)				
AULANIER Benoist	E	M. FATH			

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme CHENNA est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2018 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 29 Mai 2018

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
2018/66	Fixation du nombre de représentants au comité technique et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité	Adopté à l'unanimité
2018/67	Désignation des représentants au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance	Adopté à l'unanimité
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
2018/68	Vente d'un terrain à RWT Energy - SCI MV1 Renouveau délibération - Technopole Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2018/69	Vente d'un terrain À EMSPROTO / SCI SEMIC Délibération Complémentaire - Technopole Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité
INFORMATIQUE		
2018/70	Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisé – Syndicat mixte Gironde Numérique	Adopté à l'unanimité
INFRASTRUCTURES		
2018/71	Construction de bâtiments modulaires sur le site Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2018/72	Partenariat avec l'agence locale de l'énergie – convention annuelle 2018	Adopté à l'unanimité
2018/73	Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'un échangeur à la Prade sur la commune d'Ayguemorte-les-Graves dans la perspective des acquisitions nécessaires par voie d'expropriation	Adopté à l'unanimité
DÉCHETS MÉNAGERS		
2018/74	Carte d'accès en déchetterie pour les professionnels – rechargement de la carte	Adopté à l'unanimité
2018/75	Contrat CITEO – papiers	Adopté à l'unanimité
2018/76	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - année 2017	Les membres du Conseil en ont pris connaissance
2018/77	Vente de matériel pour le compostage individuel - ajouts de tarifs	Adopté à l'unanimité
ENVIRONNEMENT		
2018/78	Partenariat avec l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques des pêcheurs de l'Eau Bourde	Adopté à l'unanimité
2018/79	Adhésion – syndicat mixte du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)	Adopté à l'unanimité
2018/80	GEMAPI, actions 2018 et demandes de subventions techniciens rivières	Adopté à l'unanimité
POLE VIE LOCALE		
2018/81	Subvention association culturelle	Adopté à l'unanimité



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 29 Mai 2018

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
SOLIDARITE		
2018/82	Dispositif de location de scooters	Adopté à l'unanimité
TOURISME		
2018/83	Classement office de tourisme	Adopté à l'unanimité
2018/84	Cotisation association Route des Vins	Adopté à l'unanimité



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Le Mardi 29 Mai 2018

Monsieur le Maire de Beautiran, M. MAYEUX introduit la séance.

Il souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et aux spectateurs. M. MAYEUX trouve que la délocalisation des conseils communautaires dans les communes est un excellent exercice. Il faut que la CCM épouse le territoire. Pour Beautiran, c'est la 3ème fois que la commune accueille le conseil. Il s'agit d'une bonne formule qu'il faudra continuer de dupliquer.

De plus, le personnel de Beautiran s'est chargé d'organiser un moment de convivialité qui suivra ce conseil.

Enfin, la commune a le plaisir d'accueillir une exposition de Bruit du frigo issue du travail sur le COTEAC qui montre la vision de nos jeunes sur leur territoire.

Le Président souhaite s'inscrire dans le discours de M. MAYEUX. La CCM est probablement précurseur en la matière parce que cela n'existe pas ailleurs.

Le Président procède à l'appel des conseillers.

Le Président propose comme secrétaire de séance Madame CHENNA.

Le procès verbal du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

Les décisions sont approuvées à l'unanimité.

2018/66 Fixation du nombre de représentants au comité technique et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

La présente délibération propose d'avoir trois représentants parmi les élus et trois représentants du personnel.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Décide de fixer la composition du Comité technique et du Comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail de la façon suivante :

3 représentants du collège des représentants de la collectivité dans les deux instances et 3 pour les représentants du personnel dans les deux instances.

Recueille par le Comité technique et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail l'avis des représentants de la collectivité (l'avis du Comité technique et/ou du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sera rendu lorsque seront recueillis, d'une part, l'avis des représentants du personnel, et d'autre part, l'avis des représentants de la collectivité).

2018/67 Désignation des représentants au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Mme ROUSSELOT demande la parole. Elle souhaite appuyer le souhait de la commune de Cadaujac que le CISPD se réunisse au plus vite. En effet, la commune de Cadaujac accueille un nouveau type de population avec des besoins et des habitudes de ville auxquels la commune, seule, ne sait pas faire face. Cadaujac n'est pas habituée ni outillée pour s'occuper de ce type de population. Le CISPD peut donner des réponses à Cadaujac. D'ailleurs, il y a certainement d'autres communes qui sont dans cette situation.

Le président répond qu'il a sollicité le président du CISPD, M. DUFRANC, afin qu'il organise une réunion dans les plus brefs délais.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 29 Mai 2018

Dans sa réponse M. DUFRANC évoque que le CISPD n'est pas forcément la meilleure instance pour répondre aux problématiques soulevées par Mme ROUSSELOT.

Néanmoins, le Président pense qu'il est possible à minima de sensibiliser les partenaires sur ces sujets. Le Président précise qu'il fera le nécessaire pour qu'une réunion du CISPD ait lieu même si M. le Vice-Président n'est pas disponible.

Mme BURTIN DAUZAN note que Mme ROUSSELOT lui a adressé cette demande et qu'elle l'a retransmise au Président. Contrairement à ce que laisse entendre M. DUFRANC, elle ne souhaite pas prendre la présidence du CISPD. Elle est pour le partage des richesses et du travail. Par contre, il est nécessaire de travailler avec Sylvain Marié (nouveau coordinateur jeunesse) afin de mettre autour de la table les bons interlocuteurs.

M. DANNE ajoute que le CISPD est une instance nécessaire à la rencontre des différents acteurs : élus, forces de police, collègues, gendarmerie et le parquet. Il faut faire vivre cette instance pour trouver des solutions collectives aux difficultés rencontrées sur notre territoire. Néanmoins, il est également nécessaire qu'entre élus, commune par commune, des solutions soient proposées pour ensuite les coordonner avec celles des services de l'État.

M. CLAVERIE répond que ce sujet a déjà été soulevé en Bureau des maires. Pour lui, M. DUFRANC est le mieux placé pour assurer ce rôle.

Le Président ajoute que si M. DUFRANC souhaitait s'occuper du CISPD, il y a répondu favorablement, mais aujourd'hui il est nécessaire que ce Conseil se réunisse.

M. FATH souhaite compléter ces interventions en rappelant que la salle est riche de beaucoup de compétences et qu'il faut aller au-delà des idées reçues. A titre d'exemple, M. DANNE a justement travaillé sur ces questions dans sa vie professionnelle.

De plus, le Président a raison de rappeler que M. DUFRANC a cette responsabilité d'organiser une telle réunion.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les membres du CISPD comme suit :

Ayguemorte les Graves	M. DANNE
Beutiran	Mme LAGARDE
Cabanac et Villagrains	Mme CANADA
Cadaujac	Mme ROUSSELOT
Castres Gironde	M. LARRUE
Isle Saint Georges	Mme BETES
La Brède	M. DUFRANC
Léognan	Mme FOURNIER
Martillac	M. CLAVERIE
Saint Médard d'Eyrans	M. ARMOET
Saint-Morillon	Mme BOURGADE
Saint Selve	Mme BURTIN DAUZAN
Saucats	Mme GIRAUDEAU

- Indique que Monsieur le Président de la CCM préside de droit le CISPD,
- Décide de désigner **Monsieur Michel DUFRANC** comme représentant du Président de la CCM.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Le Mardi 29 Mai 2018

2018/68 Vente d'un terrain à RWT Energy - SCI MV1 Renouvellement délibération - Technopole Bordeaux Montesquieu

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide**
 - de vendre la parcelle cadastrée D 988 à la SCI MV1 à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour l'opération ; d'effectuer cette cession de 4 025 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 140 875 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
 - de fixer la signature de l'acte authentique au plus tard le 15 décembre 2018.
- **Autorise** le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents et les avenants afférents si nécessaire.

2018/69 Vente d'un terrain À EMSPROTO / SCI SEMIC Délibération Complémentaire - Technopole Bordeaux Montesquieu

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Avec cette société, un sous-seing a été signé le 3 août 2017. Néanmoins en raison de la modification du permis tout récemment, il est nécessaire de proroger pour pouvoir signer l'acte courant fin juin- début juillet 2018.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide**
 - de vendre la parcelle cadastrée D 1000 à EMSPROTO à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour l'opération; d'effectuer cette cession de 8 230 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 288 050 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
 - de fixer la signature de l'acte authentique au plus tard le 15 décembre 2018.
- **Autorise** le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété et les avenants afférents si nécessaire.

2018/70 Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisé – Syndicat mixte Gironde Numérique

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Gironde Numérique a désigné un représentant. La CCM doit donc désigné son référent au sein des services. La RGPD va impliquer un travail important sur notre parc informatique et nos fichiers. La délibération propose de nommer M. CAPDEVILLE.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 29 Mai 2018

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que Délégué à la protection des données mutualisé de la Communauté de communes de Montesquieu
- Désigne Monsieur CAPDEVILLE en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Communauté de communes de Montesquieu.
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018/71 Construction de bâtiments modulaires sur le site Montesquieu

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Une réunion s'est tenue le 17 mai pour attribuer les lots de ce marché de travaux. Parmi les décisions prises, il a été fait le choix de l'esthétisme (intégration du bâtiment dans son environnement) et du développement durable avec un bâtiment respectant les nouvelles normes énergétiques. Ci-après les 5 lots :

- lot 1 VRD attribué à Colas
- lot 2 attribué à l'entreprise SECMA
- lot 3 CVC attribué à l'entreprise SAGESES
- lot 4 attribué à l'entreprise SIMEA
- lot 4 ascenseur à l'entreprise SCHIMGLER

De plus, quelques modifications ont été apportées :

- l'ajout d'un ascenseur pour l'étage (surface total de plus de 1600m²).
- la réalisation d'un toit végétalisé (pour des questions énergétiques et d'écoulement des eaux pluviales)
- l'habillage des escaliers.

Le Président informe que la pose de la première pierre de ce bâtiment aura lieu le 2 juillet 2018.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de suivre la décision de la Commission d'Appel d'Offres ad'hoc sur tous les lots;
- Autorise le Président à signer le marché avec les entreprises retenues et le mandate pour mener toutes les démarches nécessaires et utiles.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché n°2018-29-ST
- Inscrit les crédits nécessaires aux budgets afférents

2018/72 Partenariat avec l'agence locale de l'énergie – convention annuelle 2018

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Les liens de la CCM avec ALEC sont anciens, ils remontent à 2009. La délibération porte sur le renouvellement de l'adhésion en 2018 pour la somme de 2800 euros. Les missions confiées à l'ALEC sont les suivantes :

- suivi des consommations d'énergie des bâtiments du patrimoine de la CCM
- accompagnement pour les bâtiments du projet EUREKAPOLE et réhabilitation du Centre de ressources

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 29 Mai 2018

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention annuelle 2018;
- Autorise le Président à régler l'adhésion annuelle d'un montant de 2 800 € et la contribution annuelle d'un montant de 6 200 € ;
- Inscrit au budget les crédits nécessaires à cette action ;
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

2018/73 Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'un échangeur à la Prade sur la commune d'Ayguemorte-les-Graves dans la perspective des acquisitions nécessaires par voie d'expropriation

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Il existe une problématique sur une des parcelles à acquérir dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de l'échangeur de la Prade. Cette parcelle en question appartient à la SCI SA PA qui est en redressement.

Ainsi, par cette délibération, la CCM prend toutes ses précautions pour ne pas entraver la réalisation de ce giratoire. Il s'agit d'anticiper et de prendre la DUP en attendant la décision du Tribunal.

La réalisation de ce projet débutera par une enquête publique.

Le Président insiste bien sur le fait que cette procédure n'est mise en place que si la voie du TGI échoue.

Mme MARTINEZ précise que quel que soit le temps de la procédure, cela ne décalera pas le début des travaux parce que le Département a fait le nécessaire au regard de cette situation problématique.

Le Président explique que les panneaux d'affichage devraient être installés dès la semaine prochaine.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le recours à la procédure de déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'un projet d'aménagement de l'échangeur de l'A62 à la Prade, Ayguemorte-les-Graves ;
- Sollicite du Préfet, l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'un projet d'aménagement de l'échangeur de l'A62 à la Prade, Ayguemorte-les-Graves et de l'enquête parcellaire;
- Sollicite du Préfet l'engagement d'une procédure d'expropriation;
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents.

2018/74 Carte d'accès en déchetterie pour les professionnels – rechargement de la carte

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Il s'agit de passer d'une carte cartonnée à une carte électronique pour permettre la possibilité aux usagers de recharger la carte via TIPI (paiement à distance). La CCM cherche à moderniser les moyens de paiement proposés.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 29 Mai 2018

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à mettre en œuvre les moyens d'application de cette nouvelle procédure,
- Autorise le Président à modifier la régie de recettes de ventes des cartes d'accès des professionnels en déchèteries en conséquence.

2018/75 Contrat CITEO – papiers

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

CITEO est l'entité d'éco emballage. Cette délibération fait suite à la fusion de CITEO, elle permet à CITEO de reprendre le contrat en cours.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le contrat avec CITEO pour une durée de 5 ans, période 2018-2022, ainsi que tous les documents afférents.
- Prévoit les recettes au budget afférent,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération

2018/76 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - année 2017

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Il s'agit d'un rapport annuel qui a été transmis avec le rapport d'activités lors du dernier conseil communautaire du 10 avril. Sur les données transmises, M. LEMIRE appelle à la vigilance sur l'augmentation du nombre de kilomètres. Elle s'explique par l'installation de nouvelles bennes et l'augmentation des gravats dans les déchetteries.

Le rapport met également en exergue les nombreux foyers témoins. Les composteurs se vendent de plus en plus.

Il y a des pistes pour produire de moins en moins de déchets qui sont mises en place.

Enfin, le service OM est un service dont les administrés sont satisfaits. Sur une année, il y a 10 réclamations. Pour le reste, les appels / courriers concernent des demandes d'information. C'est donc plutôt satisfaisant même s'il est toujours possible de s'améliorer.

M. LARUE demande la parole. Il partage les propos de M. LEMIRE. Il propose d'expérimenter la possibilité de laisser les emballages aux supermarchés comme cela se pratique dans certains pays.

Le Président confirme que les grandes surfaces ont effectivement des systèmes de récupération.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend connaissance dudit rapport.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 29 Mai 2018

2018/77 Vente de matériel pour le compostage individuel - ajouts de tarifs

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

La CCM a mis en place des composteurs. Par cette délibération, il s'agit de poursuivre la démarche en donnant la possibilité d'avoir des vermicomposteurs.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de définir les nouveaux prix d'acquisition pour les particuliers selon les tarifs suivants :
 - 35 € pour un kit de vermicompostage,
 - 2 € le bio seau pour les composteurs individuels.
- Dit que les recettes sont prévues au budget de la Communauté de Communes de Montesquieu.

2018/78 Partenariat avec l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques des pêcheurs de l'Eau Bourde

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Pour 2017, l'association a aidé la CCM avec ses bénévoles à arracher la jussie et assiste les services dans le cadre de la DIG.

La délibération propose une subvention de 1300 euros.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2018, selon le tableau ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires au versement de ladite subvention et notamment la convention de partenariat ci-jointe formalisant les engagements réciproques ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 et que les fonds pourront être payés sur l'exercice.

2018/79 Adhésion – syndicat mixte du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Grâce à M. AULANIER, la CCM a répondu à un appel à projet sur les atlas de biodiversité. Lauréate de cet appel à projet, la CCM s'est retournée vers le Conservatoire pour réaliser cet atlas. Pour formaliser ce partenariat, la CCM adhère au syndicat pour un montant de 5000 euros.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les statuts du syndicat mixte du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral du 17/12/2015).
- Sollicite l'adhésion au syndicat mixte du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- Autorise le versement au titre d'une contribution statutaire financière annuelle d'un montant de 5 000 euros.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Le Mardi 29 Mai 2018

- Propose de désigner un élu titulaire représentant de la Communauté de communes de Montesquieu au comité syndical : M. LEMIRE et un élu suppléant, M. AULANIER.
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de son objet.

M. LEMIRE ajoute qu'en vue de ce conseil, il a pris RDV avec les services de la CCM et le président du syndicat pour déjà commencer à travailler sur ce dossier.

2018/80 GEMAPI, actions 2018 et demandes de subventions techniciens rivières

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide la conduite de ces opérations permettant d'assurer et promouvoir la conservation quantitative et qualitative ainsi que l'amélioration du patrimoine hydraulique de ces milieux aquatiques.
- Sollicite les soutiens correspondants auprès du Département de la Gironde, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de tout autre partenaire potentiel.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2018 afférent.

2018/81 Subvention association culturelle

RAPPORTEUR : Mme BURTIN DAUZAN

Cette manifestation, organisée par l'association Marque Page, regroupe de plus en plus de personnes. De plus, l'association a élargi son intervention parce qu'elle intervient désormais également en milieu scolaire. Cette association reste un partenaire essentiel sur le territoire et une véritable ressource en la matière. La subvention s'élève à 5500 euros.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide l'attribution d'une subvention à l'association Marque Page au titre de l'exercice 2018, selon le tableau ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au versement desdites subventions,

2018/82 Dispositif de location de scooters

RAPPORTEUR : M. CONSTANT

Depuis longtemps dans le cadre de la politique de solidarités et d'emploi, la CCM s'est dotée de scooters qu'elle a mis à disposition des jeunes pour faciliter leur mobilité. Par la présente délibération, il s'agit de « toletter » cette convention. Les tarifs restent inchangés (15 euros pour deux mois avec une caution et possibilité de reconduction).

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 29 Mai 2018

La location de scooters est un poste de dépense non négligeable du fait des réparations à effectuer sur les engins.

Néanmoins, c'est une politique qui fonctionne très bien et qu'il faut encourager.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le présent dispositif de location de scooters et sa convention annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette opération et notamment la mise en application de cette tarification.
- Valide que la somme nécessaire couvrant les frais d'entretien, d'assurance et de gestion de ces cyclomoteurs est inscrite au Budget 2018.

2018/83 Classement Office de Tourisme

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Pour le classe de l'Office de tourisme de Montesquieu, il faut répondre à de nombreux critères. Concernant l'OT de Montesquieu, nombreux de ces critères sont déjà opérationnels et l'Office continue à mettre en œuvre les autres. Cette délibération permet à l'Office de tourisme d'être classée en catégorie 2.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Sollicite le classement de l'office de Tourisme de Montesquieu en catégorie II au regard du dossier annexé ;
- Autorise le Président à adresser le dossier au Préfet en application de l'article D 133-22 du code du tourisme
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

2018/84 Cotisation association Route des Vins

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Cette aire d'autoroute est très fréquentée. L'objectif de ce qui est proposé par la Route des vins est d'inciter les touristes à revenir et à s'arrêter sur notre territoire.

La délibération porte sur le renouvellement de l'adhésion à l'association Route des vins et le versement d'une subvention exceptionnelle pour participer à l'aménagement de cette aire d'autoroute Terre des Graves.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de l'adhésion à l'association Route des vins, pour un montant de 12 000 € pour l'année 2018,
- Approuve la subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 € pour participer au projet d'aménagement de l'aire des Terres de Graves
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2018
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la mise en œuvre de cette délibération.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Le Mardi 29 Mai 2018

- Précise que, dans le cadre de la mission de « développement touristique » figurant dans la Convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme de Montesquieu, la Communauté de Communes de Montesquieu peut confier à ce dernier la mise en œuvre de ce projet.

Le président précise que le prochain conseil aura lieu le 5 juillet à Saint-Selve.

Le Maire M. MAYEUX propose de se diriger vers le fond de la salle pour prendre ensemble le verre de l'amitié.